

## CONVENTION MISE A DISPOSITION DE PANNEAUX D'EXPOSITION « EXOTIQUES ET ENVAHISSANTES

Entre

Syndicat Mixte EDENN (Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable),  
domicilié : 1, rue du Calvaire, 44 000 NANTES,  
représenté par Mme Julie LAERNOES, sa présidente,  
et désigné ci-après « prêteur »

d'une part,

Et

Structure :  
domiciliée :  
représentée par :  
et désigné ci-après « emprunteur »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### Objet de la convention

---

#### Article 1 :

L'objet de la présente convention est de régir les conditions de mise à disposition de 13 bâches de l'exposition « Exotiques et Envahissante », propriétés de l'EDENN.

## **Exposition mise à disposition**

---

### **Article 2 :**

L'EDENN met à disposition de l'emprunteur : 11 bâches PVC 85 cm x 200 cm et 2 bâches PVC 80 cm x 120 cm, décrites en annexe 1. Modalités d'accrochage de l'exposition (8 œillets) à l'aide de crochets, de cordages ou de colliers de serrage en plastique (non fournis). L'intégrité de l'exposition devra être respectée par l'emprunteur.

## **Modalités de mise à disposition**

---

### **Article 3 :**

L'ensemble des éléments composants l'exposition cités à l'article 2 seront mis à disposition, sous réserve de :

- Signer la convention de mise à disposition de panneaux d'exposition
- Fournir une attestation d'assurance garantissant les risques de dégradations et de vol des panneaux pendant la durée de mise à disposition.

### **Article 4 :**

La mise à disposition de l'ensemble des éléments composant l'exposition, cités à l'article 2, est accordée du 14/08/2019 au 02/10/2019 .

Les modalités d'emprunt et de restitution de l'exposition seront discutées et fixées au préalable entre l'emprunteur et l'EDENN.

### **Article 5 :**

Sur les documents de communication concernant l'annonce de l'exposition, seront précisés la présence des panneaux, le propriétaire (EDENN) et leur producteur (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels) notamment par leur logo. L'EDENN mettra à disposition de l'emprunteur des visuels dont l'usage sera exclusivement réservé à l'illustration des documents d'information ou de promotion de l'exposition « Exotiques et Envahissantes » ou d'utilisation par la presse. La mention du copyright « © FCN » demeure obligatoire pour toute reproduction de ces visuels sur tout support de communication.

### **Article 6 :**

L'emprunteur s'engage à ne pas apporter de modifications au matériel emprunté et à respecter l'usage pour lequel il est prévu. L'emprunteur s'engage à n'utiliser le matériel que dans le cadre de l'exposition et à ne pas reproduire les panneaux.

**Article 7 :**

En cas de détérioration, de perte ou de vol du matériel, le coût de la réparation sera à la charge exclusive de l'emprunteur. A lui de procéder aux démarches nécessaires auprès de son assurance (valeur : 786 €). L'emprunteur est également tenu d'avertir l'EDENN.

Fait à Nantes, en deux exemplaires

Le

Pour l'EDENN  
*Signature et cachet*

Pour l'emprunteur  
*Signature et cachet*

Mme Julie LAERNOES, présidente

.....

## **ANNEXE 1 :**

### **CONTENU DE L'EXPOSITION**

L'exposition « Exotiques et Envahissantes » comprend 11 panneaux de 85 \* 200 cm listés ci-après :

- Panneau 1 : Panneau titre « Espèces exotiques et Envahissantes »
- Panneau 2 : Exotiques aquatiques dans les eaux douces
- Panneau 3 : Entre terre et eau, les plantes amphibies invasives
- Panneau 4 : Les habitats terrestres revisités par de nouvelles espèces
- Panneau 5 : Animaux invasifs aux conséquences multiples
- Panneau 6 : Une menace pour la biodiversité
- Panneau 7 : Un risque pour la santé humaine
- Panneau 8 : une gêne pour les activités humaines
- Panneau 9 : Coordination du réseau de gestion sur le bassin Loire Bretagne
- Panneau 10 : Gestion des plantes aquatiques et amphibies
- Panneau 11 : Gestion des plantes terrestres et de berges
- Panneau 12 : Faune exotique envahissante
- Panneau 13 : Flore exotique envahissante

Valeur globale de l'exposition : 786 €

Valeur unitaire des bâches de 1 à 11 : 61.41 €/bâche

Valeur unitaire des bâches de 12 à 13 : 55.20 €/bâche

**Seuls les panneaux 12 et 13 ont été réservés par Bretagne vivante**